

Cabinet de Maître Cyril CHELLE (SCP DE CONTI AVOCATS)

Avocat au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous
97354 REMIRE-MONTJOLY - Tel: 05 94 30 01 97 – chellecyril@decontiavocats.com

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au tribunal judiciaire de CAYENNE, au Palais de Justice, 1 Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE

L'adjudication aura lieu le LUNDI 20 AVRIL 2026 à 10 H 30

DESCRIPTION DU BIEN

**UN TERRAIN ET LES CONSTRUCTIONS INACHEVEES
À REMIRE-MONTJOLY (97354)**

8 Ilet de l'Enfant Perdu, Lotissement Le Grand Connétable
Section AP n°730 d'une contenance de 00ha 15a 68ca

Le bien est libre de toute occupation.

MISE À PRIX : 120.000 Euros

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Pour enchérir, il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de la Guyane et de consigner entre ses mains, par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Président séquestre de la CARPA GUYANE d'un montant de 10% de la mise à prix (soit 12 000 €).

Fait et rédigé le 09 janvier 2026 à REMIRE-MONTJOLY, signé **Me C. CHELLE**

CONDITIONS DE LA VENTE : Consultation sans frais du cahier des conditions de vente dressé par Me C. CHELLE, auprès du secrétariat greffe du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de CAYENNE situé 1, Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE où il a été déposé, ou au Cabinet de la SCP DE CONTI AVOCATS, Avocats associés au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous – 97354 REMIRE-MONTJOLY - Tel : 05 94 30 01 97 (www.decontiavocats.com).